



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à 18 heures et 30 minutes, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSSET se sont réunis en Assemblée Générale à la salle des fêtes de L'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ.

**Étaient présents :** MMEs CHAPUIS-BOISSE, COUTTENIER, EDARD, EMERY, FLORENT, GIBERT, MAZZOLENI, MOURGUE, URSULE ; MM. PÉRÉ, ARCÉ, ARMENIER, ATSARIAS, BAGUR, BERTORELLO, BOUCHE, BOUREAU, CAMALBIDE, CANDELA, CASSIGNOL, COMAS, DEL COL, DESSAUX, ESCANDE, FLORES, FONTA, FORGUES, GALLAIS, GALONIER, GUYOT, LAMARQUE, MALET, MEDINA, MIQUEL, MONTAGNER, OUSTRI, PETRO, PUYO, RAVOIRE, RAYSSEQUIER, REULAND, SELLE, TRAUTMANN, VAILLANT, VALIÈRE, VERMERSCH, VIALAS

**Étaient excusés :** MMEs FRAGONAS, GOUSMAR, LACROIX, MARTI, MICOULEAU, MOURGUE, PETIT, PONTCANAL, RONCATO, TEYRET, ZUCHETTO ; MM. ABDELAOUI, ANSELME, ARDERIU, ARSEQUEL, AUSSEL, BAMIERE, BAUDOU, BOLZAN, BROU, CHARRIE, CIERCOLES, FARENC, GALINIER, LACAZE, LAHIANI, LAMOUREUX, LEGOURD, MANERO, OF, PAGNUCCO, PELLEGRINO, ROUSSEL, SALEIL, SCHANEN, SERNIGUET, SIMON, SUSIGAN, TOMASI, ZONABEND

**Excusés ayant donné pouvoir :** MME TOUTUT-PICARD (POUVOIR À M. ATSARIAS), M. AUJOLAT (POUVOIR À M. PÉRÉ)

**Secrétaire de séance :** M. ROBERT MÉDINA

**Date de la convocation :** Mercredi 14 juin 2017

### **D 2017-34 – COMMANDE PUBLIQUE – Marché d'exploitation des déchèteries – Avenant n°8** **Nouvelle déchèterie de Montgiscard**

Le Syndicat Mixte Decoset a confié à la société ONYX Midi-Pyrénées, par Marché en date du 23 septembre 2008, « l'exploitation d'un réseau de déchèteries » pour une durée de 120 mois. Ce marché a fait l'objet de 7 avenants de 2009 à 2017.

Au sein du réseau de déchetteries, ONYX Midi-Pyrénées exploite depuis le démarrage du marché la déchetterie de Montgiscard située lieu-dit « En Rouzaud ».

Decoset a créé une nouvelle déchetterie, située chemin des Romains à Montgiscard et destinée à remplacer la déchetterie actuelle. Cette nouvelle déchetterie, plus grande que l'installation initiale, est équipée de 11 quais pour des bennes au lieu de 6, de locaux sociaux (bureaux, vestiaires, ...) et de locaux techniques (accueil des DEEE, des DDS et du tout-venant réemployable) plus grands.

Les nouveaux équipements et la superficie accrue de la déchetterie nécessitent de réévaluer la partie forfaitaire d'exploitation de la déchetterie afin de tenir compte de ces évolutions.

#### **Objet**

Cet avenant a pour objet la réévaluation de la partie forfaitaire d'exploitation de la déchetterie de Montgiscard pour faire suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie.

#### **Modification de la partie forfaitaire**

Les différents éléments à modifier pour tenir compte de l'évolution de la taille du site et des fonctionnalités de la nouvelle déchetterie sont les suivants :

Détails des surcoûts liés à l'exploitation de la nouvelle déchèterie de Montgiscard	Montants annuels en €HT	Montants mensuels en €HT
Surconsommation électrique	3 700 €HT	308,333 €HT
Protection incendie	550 €HT	45,833 €HT
Entretien des espaces verts	1 800 €HT	150 €HT
Entretien et maintenance	2 400 €HT	200 €HT
Réalisation des contrôles périodiques réglementaires	600 €HT	50 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>9 050 €HT</b>	<b>754,167 €HT</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253192636-20170620-D-2017-34-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2017  
Date de réception préfecture : 26/06/2017

Incidence sur la partie forfaitaire mensuelle

Forfait mensuel	Forfait mensuel Montgiscard €HT (base novembre 2016) jusqu'au 31/07/2017	Forfait mensuel Montgiscard €HT (base novembre 2016) à partir du 01/08/2017	Observations
Mise à disposition du personnel / matériel	4 060,904 €HT	4 060,904 €HT	
Protection du site	448,800 €HT	448,800 €HT	
MEC avenant 4	78,969 €HT	78,969 €HT	
Expérimentation avenant 7	1 250,000 €HT	1 250,000 €HT	Expérimentation sur 6 mois (juin - novembre)
<b>Avenant 8</b>		<b>754,167 €HT</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 838,673 €HT</b>	<b>6 592,840 €HT</b>	

Les prix sont révisibles annuellement dans les conditions du marché.

L'avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, mois d'ouverture et de début d'exploitation de la nouvelle installation et prendra fin à la fin du marché.

Après en avoir délibéré le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n° 8 au marché d'exploitation d'un réseau de déchèteries conclu avec la société Onyx Midi-Pyrénées (Véolia)
- ✓ **AUTORISE** le Président à conclure et signer cet avenant et tous les documents qui s'y rapportent

Des crédits suffisants sont inscrits au budget compte 6111

Ainsi fait à L'UNION, les jour, mois et an que dessus.

Les signatures des délégués sont au registre.

Délégués	
En exercice :	78
Présents :	47
Pouvoirs :	2
Pour :	49
Contre :	0
Abstentions :	0

POUR COPIE CONFORME,  
LE PRÉSIDENT,

